

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :  
04.05.2023

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
01.06.2023

### SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents** : Mr BAUGE, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYK, Mme GROS, Mr RAIMBAULT et Mme TURE et Mr MOURBRUN

**Avaient donné pouvoir** : Mr KOCH représenté par Mme MARGUERITAT  
Mme MOREAU représentée par Mme VAN DE WALLE

**Etaient absents ou excusés** : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2023/20 CONVENTION D'ADHESION A APPROLYS CENTR'ACHATS

#### 1.1.2 Fournitures

Le marché de fournitures d'énergie, électricité, avec l'UGAP prend fin au 31 décembre 2023. Il est nécessaire de relancer un nouveau marché.

Considérant les variations importantes des tarifs en matière d'énergie et de la nécessité de contenir les dépenses afférentes,

Considérant que la commune a rejoint la CENTRALE D'ACHATS APPROLYS dans le cadre de la fourniture d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la désignation des représentants de la collectivité ou de l'établissement au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2113-2 ;

Vue la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencé « RI 25-05-2021 » ;

Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour le CCAS d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional.

**A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :**

- **Approuvent l'adhésion du CCAS au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour une durée indéterminée.**

- Acceptent, sans réserve, les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP
- Autorisent Monsieur Jean-Louis SALAK, en sa qualité de Président du CCAS, à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et tout acte y afférent
- Désignent comme représentants du CCAS à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

**Titulaire : M. Jean-Louis SALAK**

**Suppléant : Mme Annie VAN DE WALLE**

**Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.**

- Disent que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS seront inscrits pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion.

**Le Président,**

**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**

**Maryse MARGUERITAT**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : **ca. 06. 2023**

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :

Numéro de certificat 018-261800577